

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	7
Présents	22	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 Juillet 2015, après convocation légale reçue le 2 Juillet 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget Général 2015 – Décision modificative n°1

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, explique à l'assemblée que suite à des remarques sur le compte de gestion, il est proposé d'effectuer la décision modificative n°1 suivante, afin de régulariser des opérations d'ordres budgétaires.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à 28 voix pour et 1 abstention (M. Robert IGOULEN),

DECIDE d'effectuer la décision modificative suivante :

Dépenses – Investissement			Recettes – Investissement		
1332-01	Amende de police	182 297	1342-01	Amendes de police	182 297
1336-01	Participations pour voies et réseaux	5 811	1346-01	Participations pour voies et réseaux	5 811
21751-01	Réseaux de voiries	1 153 187	1688-01	Intérêts courus non échus	13 600

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 10/07/15

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 LES SORGUES DU COMTAT

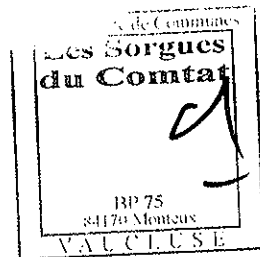
2317-01	Travaux sur voirie	129 962	238-01	Remboursement avancés	129 962
			2031-01	Frais d'études	1 153 187
			28182-01	Amortissement véhicules	7 149
			021-01	Virement à la section fonctionnement	-20 749
	TOTAL	1 471 257		TOTAL	1 471 257
Dépenses – Fonctionnement			Recettes – Fonctionnement		
66112-01	Intérêts courus non échus	13 600			
023	Virement à la section d'investissement	-20 749			
022	Dépenses Imprévues	+ 7 149			
	TOTAL	0		TOTAL	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le : 10/03/15